Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Accepte l'adhésion de la commune au groupement de commandes SDEE;
- 2) Accepte de reprendre la main sur ce dossier de la passerelle d'USSEL et de devenir Maître d'ouvrage, il autorise Madame le Maire à rechercher tous financements possibles (Fonds Européens, Mécénat, appel à souscription, etc ...);
- 3) Accepte le projet de la restauration de la Cure et autorise Madame le Maire à rechercher tous financements possibles (Région, Département, DETR, Mécénat, appel à souscription, etc ...);
- 4) Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de financer la passerelle d'USSEL et la rénovation de la Cure ;
- 5) Accepte l'engagement de la Mairie à financer une plaque commémorative à chaque décès d'un ancien combattant d'Algérie, ainsi qu'une gerbe pour le 11 novembre ;
- 6) Valide le principe de l'adressage des rues du village afin de permettre l'accès aux secours, et l'installation de la fibre (budget prévisionnel de 10 000 €);
- 7) Accepte l'offre faite auprès de l'agence MAURIN IMMOBILIER, de l'ancienne école du SAPT au prix arrêté par le Conseil le 8 octobre 2020 ;
- 8) Approuve la participation de la commune aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année 2019-2020 pour un montant de 820 € pour 2 enfants ;

Le Conseil municipal:

- 9) Accepte, par 9 voix pour et 1 contre (Madame le Maire ayant quitté la séance au regard de son lien de parenté avec la gestionnaire de l'Agence Postale Communale), que le 1^{er} Adjoint, Monsieur Pascal DELMAS ait une délégation signature concernant toutes démarches et décisions relatives au poste de l'Agence Postale Communale;
- 10) Considère que l'emplacement prévu pour le projet de la construction de la salle d'animation communale est inadapté et que le coût prévisionnel de ce projet est très élevé, il décide, par 8 voix pour et 3 voix en abstention, de refuser le projet tel qu'il est présenté et autorise Madame le Maire à faire toutes les recherches possibles pour trouver un emplacement et des financements pour un nouveau projet.

Le compte-rendu exhaustif de cette réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie